

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 101/2022

A l'Entreprise Fabrication Métallique et Construction « FMC »

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/GOUPRO/MIN.PROV/SANTE/CGPMP4/H-KAT/2021, conclu avec la Province du HAUT-KATANGA, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent huit millions quatre cent septante-trois mille quatre cent septante-deux, soixante centimes (CDF 208 473 472,60) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 24/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général